

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2020, la proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif représente **78,91%**, soit en dessous du taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 30 mars 2021

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN		NOTE	31/12/2020	31/12/2019
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	25 890 420,177	17 675 555,104
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		20 737 863,781	14 574 232,962
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		5 152 556,396	3 101 322,142
AC2	DISPONIBILITES	AC2	378 089,219	170 828,178
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	11 507,643	248 596,338
TOTAL ACTIF			26 280 017,039	18 094 979,620
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	26 766,309	21 459,001
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	551 189,846	77 073,047
TOTAL PASSIF			577 956,155	98 532,048
ACTIF NET			25 702 060,884	17 996 447,572
CP1	CAPITAL	CP1	25 384 253,997	17 510 795,732
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	317 806,887	485 651,840
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		318 281,338	485 816,403
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-474,451	-164,563
ACTIF NET			25 702 060,884	17 996 447,572
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			26 280 017,039	18 094 979,620

ETAT DE RESULTAT		Note	31/12/2020	31/12/2019
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	650 514,020	731 526,087
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		459 898,100	545 318,155
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		190 615,920	186 207,932
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			650 514,020	731 526,087
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-297 187,114	-218 060,381
REVENU NET DES PLACEMENTS			353 326,906	513 465,706
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-35 045,568	-27 649,303
RESULTAT D'EXPLOITATION			318 281,338	485 816,403
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-474,451	-164,563
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			317 806,887	485 651,840
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		474,451	164,563
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-1 031 668,862	-835 300,061
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-90 148,099	-387 245,980
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-37 838,548	-32 235,212
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-841 374,171	-768 964,850

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2020	31/12/2019
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-841 374,171	-768 964,850
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	318 281,338	485 816,403
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-1 031 668,862	-835 300,061
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-90 148,099	-387 245,980
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-37 838,548	-32 235,212
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 546 987,483	7 665 161,377
	SOUSCRIPTIONS	8 546 987,483	7 665 161,377
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	8 496 870,000	7 256 950,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-269 854,004	334 461,369
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	320 445,938	73 914,571
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-474,451	-164,563
	RACHATS	0,000	0,000
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	0,000	0,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	0,000	0,000
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	0,000	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	0,000	0,000
	VARIATION DE L'ACTIF NET	7 705 613,312	6 896 196,527
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	17 996 447,572	11 100 251,045
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	25 702 060,884	17 996 447,572
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 764 218	1 038 523
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	2 613 905	1 764 218
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	10,200	10,688
B-	FIN DE L'EXERCICE	9,832	10,200
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-3,61%	-4,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR est un Fonds Commun de Placement de capitalisation de catégorie mixte exclusivement destiné au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Avril 2017 et a été constitué le 17 Octobre 2017 pour une durée de 6 ans.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 06 Novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds « FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR », l'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2018.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons de trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
AC1-1 Actions et Droits rattachés		22,419,422.537	20,737,863.781	80.69%
ASSAD	57,740	338,299.464	256,365.600	1.00%
ATTIJARI BANK	27,993	989,261.914	777,533.568	3.03%
BIAT	21,905	2 375,989.557	2,052,323.260	7.99%
BT	77,600	573,951.888	524,576.000	2.04%
CARTHAGE CEMENT	38,000	71,000.000	70,946.000	0.28%
DELICE HOLDING	88,500	1,217,513.113	1,313,959.500	5.11%
EURO-CYCLES	36,550	806,555.953	938,969.500	3.65%
I.C.F	5,150	636,379.440	360,082.850	1.40%
LANDOR	38,000	302,346.678	276,754.000	1.08%
MAGASIN GENERAL	8,580	299,532.430	166,366.200	0.65%
MAGHREBIA	618	34,299.000	35,936.082	0.14%
MONOPRIX	42,500	342,339.908	260,057.500	1.01%
ONE TECH HOLDING	128,600	1,799,547.879	1,544,100.200	6.01%
PGH	140,490	1,629,783.384	1,456,740.810	5.67%
S.A.H TUNISIE	168,600	1,969,137.991	2,070,239.400	8.05%
S.A.M	47,929	152,721.360	129,839.661	0.51%
SFBT	75,463	1,198,893.553	1,434,551.630	5.58%
SOMOCER	107,200	106,228.000	106,235.200	0.41%
SOTIPAPIER	335,500	2,099,880.055	1,540,951.500	6.00%
SOTRAPIL	34,300	470,129.965	408,958.900	1.59%
SOTUVER NG 2020	34,125	209,196.000	223,518.750	0.87%
SOTUVER	156,700	963,119.067	1,094,706.200	4.26%
TELNET HOLDING	26,000	233,002.101	218,192.000	0.85%
TPR	396,600	1,626,966.913	1,650,649.200	6.42%
UIB	45,570	968,120.365	777,925.470	3.03%
UNIMED	107,800	1,005,226.559	1,047,384.800	4.08%
AC1-B Emprunts d'Etat		4,888,585.300	5,152,556.396	20.05%
BTA 6.5 % JUIN 2025 (1)	1,641	1,481,987.100	1,562,269.766	6.08%
BTA 6.7% AVRIL 2028	1,912	1,799,198.200	1,873,042.258	7.29%
BTA 7.2% MAI 2027 (1)	1,800	1,607,400.000	1,687,315.316	6.56%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			29,929.056	0.12%
Total portefeuille titres		27,308,007.837	25,890,420.177	100.73%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31.12.2020, à **64,216.260 DT** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

(1) Ce montant s'élevant au 31.12.2020 à **29,929.056 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA dont la souche a été ouverte à l'émission avant le 1er janvier 2018 et ce, d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT TUNISIAIR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2019	18,110,107.586	121,192.096	-555,744.578	17,675,555.104	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	12,064,865.550			12,064,865.550	
Emprunt d'Etat (BTA)	8,883,387.100			8,883,387.100	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-4,793,727.399			-4,793,727.399	-89,403.099
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	-6,956,625.000			-6,956,625.000	-745.000
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	0.000			0.000	
* Variation des plus ou moins-values latentes			-1,031,668.862	-1,031,668.862	
* Variations des intérêts courus		48,633.684		48,633.684	
Solde au 31 décembre 2020	27,308,007.837	169,825.780	-1,587,413.440	25,890,420.177	-90,148.099

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **650,514.020 Dinars** au 31.12.2020 contre **731,526.087 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
Revenus des actions	459,898.100	545,318.155
· Dividendes	459,898.100	545,318.155
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	190,615.920	186,207.932
· Intérêts courus	73,406.166	16,123.500
· Intérêts échus	117,209.754	170,084.432
TOTAL	650,514.020	731,526.087

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020, **378,089.219 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2020, à **11,507.643 Dinars** contre **248,596.338 Dinars** au 31.12.2019, et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2020	31.12.2019
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	5,554.827	11,747.947
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	5,952.816	236,848.391
Total	11,507.643	248,596.338

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2020, à **297,187.114 Dinars** contre **218,060.381 Dinars** au 31.12.2019, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2020	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	267,468.400	196,254.341
Rémunération du dépositaire	29,718.714	21,806.040
Total	297,187.114	218,060.381

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2020 à **35,045.568 Dinars** contre **27,649.303 Dinars** au 31.12.2019, et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2020	31.12.2019
Redevance CMF	25,105.324	18,371.000
Rémunération CAC	9,530.806	9,076.733
Charges Diverses	409.438	201.570
Total	35,045.568	27,649.303

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020. à **577,956.155 Dinars** contre **98,532.048 Dinars** au 31.12.2019, et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	26,766.309	21,459.001
PA 2	Autres créditeurs divers	551,189.846	77,073.047
TOTAL		577,956.155	98,532.048

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2020 à **26,766.309 Dinars** contre **21,459.001 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
Gestionnaire/Commission fixe	24,089.679	19,313.099
Dépositaire	2,676.630	2,145.902
Total	26,766.309	21,459.001

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2020, à **551,189.846 Dinars** contre **77,073.047 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
État, impôts et taxes	4,333.423	2,452.698
Redevance CMF	2,190.166	1,513.894
Honoraires CAC	9,679.011	9,076.133
Autres créditeurs divers	210.386	102.148
Sommes à régler/Achat d'actions en bourse	534,776.860	63,928.174
Total	551,189.846	77,073.047

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2020, se détaillent comme suit :

	2020	2019
<u>Capital début de l'exercice (en nominal)</u>		
☐ Montant	17,642,180.000	10,385,230.000
☐ Nombre de titres émis	1,764,218	1,038,523
☐ Nombre de porteurs de parts	168	164
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
☐ Montant	8,496,870.000	7,256,950.000
☐ Nombre de titres émis	849,687	725,695
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
☐ Montant	-	-
☐ Nombre de titres rachetés	-	-
<u>Capital fin de l'exercice</u>	25,384,253.997	17,510,795.732
☐ Montant en nominal	26,139,050.000	17,642,180.000
☐ Sommes non capitalisables ⁽¹⁾	-1,740,588.700	-311,079.187
☐ Sommes capitalisées ⁽²⁾	985,792.697	179,694.919
☐ Nombre de titres	2,613,905	1,764,218
☐ Nombre de porteurs de parts	196	168

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **-1,740,588.700 Dinars** au 31/12/2020 contre **-311,097.187 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-311,079.187	609,240.697
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	-1,159,655.509	-1,254,781.253
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,031,668.862	-835,300.061
§ +/- values réalisées sur cession de titres	-90,148.099	-387,245.980
§ Frais de négociation de titres	-37,838.548	-32,235.212
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-269,854.004	334,461.369
§ Aux émissions	-269,854.004	334,461.369
§ Aux rachats	0.000	0.000
Total des sommes non capitalisables	-1,740,588.700	-311,079.187

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2020 à **985,792.697 Dinars** contre **179,694.919 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Rubriques	31.12.2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	179,694.919
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	485,651.840^(*)
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	320,445.938
§ Aux émissions	320,445.938
§ Aux rachats	0.000
Total des sommes capitalisées	985,792.697

(*) Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2019 capitalisées conformément à la décision du CA du 26/02/2020 statuant sur les états financiers de l'exercice 2019 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2019	485,816.403
Régularisation du résultat capitalisable	-164,563
Sommes capitalisées- Exercice 2019	485,651.840

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Résultat capitalisable de l'exercice	318,281.338	485,816.403
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-474.451	-164.563
Sommes capitalisables	317,806.887	485,651.840

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
<input type="checkbox"/> Revenus des placements	0.249	0.415	0.437
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements	-0.114	-0.124	-0.322
<input type="checkbox"/> Revenu net des placements	0.135	0.291	0.115
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation	-0.013	-0.016	-0.020
<input type="checkbox"/> Résultat d'exploitation	0.122	0.275	0.095
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000	0.007
<input type="checkbox"/> Sommes capitalisables de l'exercice	0.122	0.275	0.102
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.000	0.000	-0.007
<input type="checkbox"/> Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0.395	-0.473	0.269
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0.034	-0.220	0.596
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-0.014	-0.018	-0.043
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0.444	-0.711	0.822
Résultat net de l'exercice	-0.322	-0.436	0.917
<input type="checkbox"/> Résultat non capitalisables de l'exercice	-0.444	-0.711	0.822
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat non capitalisable	-0.046	-0.052	-0.236
<input type="checkbox"/> Sommes non capitalisables de l'exercice	-0.491	-0.763	0.586
<input type="checkbox"/> Distribution des dividendes	0.000	0.000	0.000
Valeur Liquidative	9.832	10.200	10.688

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1.198%	1.200%	2.758%
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0.141%	0.152%	0.171%
<input type="checkbox"/> Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1.283%	2.673%	0.813%
<input type="checkbox"/> Actif net moyen	24,805,940.890	18,176,845.573	12,133,713.538

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La gestion comptable du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de **0,9 % HT** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR réalise un rendement annuel supérieur à TMM+1.75%.

Cette commission de surperformance est de **10% HT** par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et TMM+1.75%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

Ladite commission de surperformance a été supprimée par décision du conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni le 19/02/2019 et ce, à compter du 26/04/2019.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR, elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de **0,1% HT** de l'actif net de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.